



LE PERCE- La vie ne s'apprend pas en prison MURAILLE



N°11 -
Avril 2006

Snpes-PJJ/FSU : 54 rue de l'arbre sec 75001 Paris – tél. : 01.42.60.11.49 – fax : 01.40.20.91.62

**Le Perce-muraille, ou Casse-pierre est une plante qui pousse sur les murs,
les fragilise et finit par provoquer leur éboulement ... !**

EDITO :

À la PJJ, les prochains CAP verront un tiers des postes offerts à la mobilité consacré à la mise en œuvre des orientations sécuritaires et carcérales. En niant nos missions éducatives et nos métiers, cette politique de pénalisation de la jeunesse en difficulté n'a qu'un but : mettre à l'écart ceux qui sont désignés comme les responsables des désordres sociaux. Dans une logique purement électoraliste et avant la campagne présidentielle de 2007, le gouvernement via la PJJ veut afficher les premiers EPM.

Le SNPES-PJJ a proposé une réunion unitaire aux autres organisations syndicales de la PJJ pour défendre les missions éducatives et les structures existantes. Seul le Syndicat National des Psychologues (SNP) appelle à la grève avec nous le 10 Mai, à la veille de la tenue des CAP. Les autres syndicats bien que d'accord avec le constat désastreux de la situation de la PJJ ne veulent pas contribuer à la construction d'un rapport de force. À chacun ses responsabilités...

Au TPE de Marseille, les éducateurs et assistants de services sociaux interdits de séjour pour 2 mois "sans sursis mais avec mise à l'épreuve"

Le 06 février dernier, l'ensemble des personnels (éducateurs, AS et psychos) des 3 UEMO de Marseille ont signé un courrier adressé aux magistrats du tribunal pour enfants, faisant état de dysfonctionnements graves lors des audiences de TPE :

- promiscuité entre les auteurs et les victimes, absence totale de confidentialité entre les jeunes, les familles, les travailleurs sociaux et les avocats.
- histoires familiales et compte rendus d'examens psychologiques étalés à l'audience devant les co-auteurs, les victimes, les familles.
- débordements langagiers du parquet vis-à-vis des jeunes et des familles;
- magistrat président du TPE qui trop souvent ne connaît pas le jeune, son histoire, son évolution.

Les personnels des 3 UEMO proposaient tout échange ou rencontre permettant d'améliorer le fonctionnement.

Pour seule et unique réponse, ils se sont vu reprocher d'avoir osé porter un regard sur les pratiques du tribunal. On leur a fait transmettre (par la DD) une interdiction immédiate de se présenter aux audiences (en TPE et en cabinet) durant 2 mois.

En fin de compte, une "punition" pour les jeunes et leurs familles.

Cette situation durait depuis plusieurs années et las de soulever ces questions sans réponses auprès de nos directions (de services et départementales) les personnels avaient "oublié" de passer par la voie hiérarchique.

Ils ont été rappelés à l'ordre (devoir de réserve, statut des fonctionnaires et tout et tout) par la DD et le directeur de la PJJ leur a adressé un courrier individuel confirmant ce rappel :

Rien sur le fond, c'est-à-dire sur les véritables problèmes et dysfonctionnements graves concernant les jeunes et les familles.

Mesdames et Messieurs à la PJJ, on ne vous demande que de claquer des talons.

Un brin d'optimisme nous laisse espérer que cette "crise" permettra d'aborder enfin des problèmes qui ne l'auraient pas été par nos "cadres bureaucratiques".

Nous avons le soutien du SAF, du SM et des articles de presse dans La Provence, la Marseillaise, le Canard Enchaîné, les ASH.

Construction d'un Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs (EPM) à Porcheville (78)

Cette prison, d'une capacité de 60 places, fait partie d'un programme de 7 établissements prévu par la loi Perben. Le Ministère parle d'un concept nouveau permettant de concilier sanction et éducation.

Q'en penser ? Quelle position prendre ? Que proposer ?

- Les EPM ne vont-ils pas permettre de mettre en prison plus de mineurs, plus longtemps et plus jeunes ?
- La prison est-elle une bonne réponse à la délinquance des mineurs ?
- Quelles peines alternatives lui seraient-elles préférables ?

Conférence et débat

L'enfermement des mineurs et les peines alternatives

Mercredi 7 Juin à 20H30

La Ferme de Magnanville, salle E.Piaf

Intervenants : Ligue des Droits de l'Homme, Syndicat de la magistrature, Syndicat des Avocats de France, SNPES-PJJ/FSU

Colloque « Résistance Sociale » à Aurillac

La FSU du Cantal en collaboration avec le SM, la CGT, la Confédération Paysanne, Solidaires, ATTAC, Les faucheurs volontaires, et la CIMADE, a organisé le 1^{er} Avril un colloque afin de dénoncer les conséquences des dérives sécuritaires (lois Perben, Sarkozy) et de l'abandon d'une politique sociale (Loi Borloo...) dans lequel le SNPES-PJJ a tenu toute sa place. Ainsi plus de 400 personnes ont assisté aux conférences qui ont débuté par l'intervention de Maria INES sur le dévoiement de nos missions éducatives. Ensuite se sont succédés J.P NUNEZ (Cimade) sur les projets de réforme du CESEDA et le sort réservé aux migrants en Europe. C. MATHEY (FSU/SNUTEFI ANPE) et M.P. GAGNE (CGT ANPE) ont exposé

les différentes attaques que subissent leur profession et les droits des chômeurs. Puis Gilles SAINATI (SM) a décrit les bouleversements que la justice et l'Etat de Droit endurent depuis presque 10 ans où le pénal et son corollaire de fichages de la population (STIC, fichier génétiques...) se sont substitués aux traitements et accompagnements sociaux. Enfin José BOVE a développé sa vision de la lutte contre l'oppression actuelle par la désobéissance civile.

La transversalité des interventions a situé l'action du SNPES-PJJ et évidemment notre campagne contre l'enfermement des mineurs, dans une lutte globale de défense des droits des populations fragilisées et pénalisées par le libéralisme.

Le colloque a permis d'alerter sur le leurre que constitue le déferle-

ment sécuritaire.

Bien plus, il a pu aussi démontrer l'existence du lien entre les politiques néo-libérales qui conduisent à la précarité ou à la misère un nombre grandissant d'enfants, de femmes et d'hommes au profit des détenteurs de capitaux d'une part ; et d'autre part les politiques sécuritaires qui érigent en délinquants ses victimes et les excluent durablement au moindre faux-pas.

La qualité des conférenciers, la richesse des débats avec un public nombreux et la convivialité, ont marqué cette journée de travaux. Localement une réelle dynamique unitaire a pu émerger autour de ce thème et de nouvelles manifestations sont à l'étude.

La production des actes du colloque devrait s'effectuer dans quelques mois.

CONTRE LE TOUT CARCERAL POUR DEFENDRE NOS MISSIONS EDUCATIVES TOUS EN GREVE LE 10 MAI 2006

Demain, travailler en EPM, cela signifiera :

- Participer à la gestion de l'incarcération, alors que notre travail consiste à éviter aux jeunes d'aller en prison.

- Exercer dans un service inscrit dans un établissement de l'administration pénitentiaire et dont le niveau d'autonomie sera inévitablement restreint par la logique de l'univers carcéral. D'ores et déjà, la proposition de la PJJ de supprimer le placement en quartier disciplinaire n'a pas été retenue dans les projets de décret portant sur le nouveau régime de détention des mineurs.

- Faire partie, pour les éducateurs, d'un binôme éducateur/surveillant avec des fonctions interchangeables et confondre ainsi la contention et l'éducation.

- Gérer les procédures disciplinaires en les habillant d'une parole éducative dans le but d'adapter ces sanctions à la spécificité des adolescents. Alors que, dans le même temps, on constate combien le point de vue éducatif est disqualifié face au durcissement du traitement des adolescents en difficulté.

- Entretenir l'illusion d'une insertion sociale et professionnelle enfin

réussie grâce aux moyens importants alloués aux EPM, alors que la grande majorité des jeunes incarcérés, dans le cadre de la détention provisoire, l'est pour des courtes durées. Par ailleurs, ces adolescents ont besoin de se confronter à la vie en société pour évoluer.

- Participer à la marginalisation du rôle des services de milieu ouvert qui, à partir de l'extérieur, maintiennent le lien et ont vocation à préparer la sortie et maintenir la continuité éducative.

- Participer à l'instrumentalisation des services d'hébergement qui seront transformés en foyers d'application des peines.

Ne nous laissons pas tromper par les discours-alibi de la direction de la PJJ. Pourquoi fallait-il créer 420 nouvelles places de détention, s'ajoutant à celles des quartiers mineurs restants, au prétexte d'améliorer les conditions de détention des mineurs, si ce n'est pour augmenter l'incarcération ! On n'a jamais vu des nouvelles prisons rester vides.

Ne laissons pas disqualifier notre travail en laissant l'administration affirmer que les mi-

neurs incarcérés n'étaient pas suivis avant la mise en place des nouvelles orientations.

Dénonçons cet oubli de l'histoire, sciemment organisé par la direction, qui permet d'occulter les raisons ayant conduit à créer une administration indépendante de l'administration pénitentiaire en 1945. Ce qui nous est présenté comme une réforme moderne est en fait une vieille solution. N'oublions pas que les services de l'Education Surveillée au sein des prisons ont existé jusque dans les années 70 et... ont été fermés.

Dénonçons l'absence de transmission du savoir faire professionnel qui favorise l'appauvrissement des pratiques et toutes sortes de dérives comme celles qui consistent à « investir l'espace éducatif en EPM » ainsi que le prône le projet de fonctionnement des EPM, élaboré par l'administration. Car si un suivi éducatif des jeunes incarcérés est nécessaire, considérer les prisons quasiment comme des lieux d'accueil et d'hébergement participe d'une banalisation extraordinaire de l'incarcération.